



## VILLAGE BALNEAIRE A L'EXCELLENCE DU CADRE DE VIE

Avec 80% de son territoire protégé, partagé entre plage, forêt et marais, Notre Dame de Monts s'attache à mettre en valeur ses richesses naturelles au travers d'actions équilibrées entre protection et ouverture au public.

- Le littoral de Notre Dame de Monts est constitué de 4,5 km de plage de sable fin, abritée d'un cordon dunaire. Cet écosystème, prisé et convoité, est entretenu régulièrement (nettoyage, protection, plantation) et est accessible par des cheminements naturels pédestres, cyclables.



- La Forêt domaniale d'une superficie de 361 ha est une protection naturelle, d'une richesse exceptionnelle faunistique et floristique, face aux caprices de l'océan. Un travail d'ouverture au public nécessaire est réalisé depuis les années 80 avec la création de sentiers, d'aires de pique-nique, de lieux d'animations... La canalisation des flux, l'ouverture organisée au public ont inscrit durablement cet espace, non sanctuarisé mais protégé, dans l'affectif de la population.



- Le Marais Breton-Vendéen qui s'étend sur 1454 ha représente la zone naturelle sauvage. Espace agricole, privé en majeure partie, il concourt à l'équilibre des entités naturelles par sa richesse ornithologique.



- Le centre urbain de Notre Dame de Monts fait l'objet d'une politique régulière d'investissement en matière de voirie, de mobilier urbain, d'effacement de réseaux...
- A titre d'exemple, pour 2006-2007 sont prévus :

- ❖ L'aménagement paysagé du dernier tronçon de l'entrée de ville, route de St Jean
- ❖ La création d'une bande cyclable, avenue des Yoles.
- ❖ L'aménagement paysagé du grand Calvaire et du parking :

